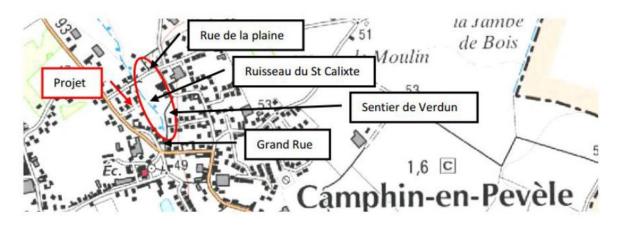
# Note technique concernant la suppression de la Zone Inondée Constatée (ZIC) Sentier de Verdun à Camphin-en-Pévèle

#### Contexte:

Dans le cadre de la révision allégée de son PLU la commune de Camphin-en-Pévèle souhaite supprimer une ZIC de son zonage suite à la réalisation d'un aménagement hydraulique par Pévèle Carembault.

Le sentier de Verdun est situé au-dessus du cours d'eau du Saint Calixte, busé à cet endroit. Il redevient libre sur sa partie à l'aval.



### Caractéristiques de l'aménagement du sentier de verdun :

L'aménagement hydraulique du sentier de Verdun réalisé sur Camphin-en-Pévèle consistait à modifier la pente du chemin afin de favoriser l'évacuation topographique des eaux vers le cours d'eau.

La première partie de l'aménagement concerne le chemin uniquement et a été réalisée en 2022. La deuxième partie de l'aménagement consiste à reprofiler le cours d'eau à l'aval. Cette partie est en attente de validation réglementaire et n'a pas encore été réalisée. Elles font partie des aménagements proposés dans le cadre du projet Plan de Lutte Intégré Contre les Inondations (PLICI).

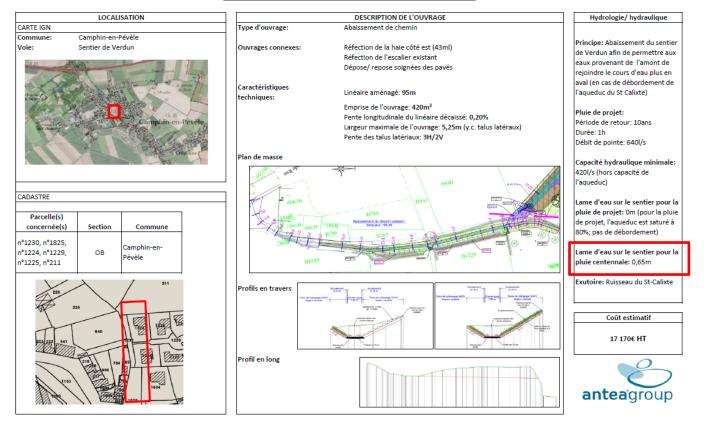
Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID: 059-200041960-20240530-CC\_2024\_080-DE

#### Abaissement du sentier de Verdun - Zone 03



Rapport projet d'ANTEA p.22 « Bassin versant du St-Calixte »

## Dimensionnement de l'aménagement

L'aménagement du sentier de Verdun est dimensionné pour une **période de retour de 10 ans**. Cela signifie que pour une pluie qui a une chance sur dix de se produire tous les ans, le saint Calixte sous le chemin de Verdun sera saturé à 80% mais ne débordera pas.

De plus le rapport d'ANTEA précise que pour une pluie centennale, le chemin de Verdun sera inondé avec une hauteur d'eau de 65 cm.

#### **Urbanisme**:

La ZIC a deux incidences en matière de prescription réglementaire au PLU en vigueur sur la commune :

- « En sus dans toute la zone U, pour les secteurs soumis au risque inondation par remontées de nappe et des zones inondées constatées :
  - Pour toutes les nouvelles constructions, une rehausse de 40 cm par rapport au terrain naturel est obligatoire. »
- Une perméabilité de 95% est également imposée en cas d'installation ou rénovation de clôture. Ainsi, la ZIC repérée au plan de zonage permet de réglementer les constructions et les installations afin de réduire le risque d'inondation. Elle permet également de protéger Pévèle Carembault et le maire de Camphin-en-Pévèle en cas d'inondation, les riverains sont informés de la situation de la zone. En cas de suppression de cette ZIC, les riverains seraient dispensés de ces prescriptions réglementaires à l'intérieur de cette zone et en cas d'inondation pourraient attaquer juridiquement Pévèle Carembault et la mairie.

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID: 059-200041960-20240530-CC\_2024\_080-DE

# **Conclusion**

L'aménagement réalisé permet d'éviter la stagnation d'eau et de favoriser l'évacuation mais en aucun cas ne protège complétement les habitations. Aucun aménagement hydraulique ne protège complétement les habitations des problématiques d'inondations. Par conséquent, la réalisation de cet aménagement du sentier de Verdun ne justifie pas la suppression de la ZIC sur le document d'urbanisme.